

## 1. Renseignements sur l'agence

Nom de l'agence :	Numéro de permis :
Numéro, rue, bureau :	Code postal :
Ville :	

### Modalités de remboursement :

Le remboursement de la contribution au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages sera fait par chèque.

### Remise de la demande de remboursement :

Pour déclarer le montant des contributions au fonds pour lesquelles vous demandez un remboursement, remplissez le présent formulaire et faites-le parvenir soit :

- par courriel, à [infopermis@opc.gouv.qc.ca](mailto:infopermis@opc.gouv.qc.ca);
- par la fonction *Transmettre un document*, dans le [service de gestion du permis en ligne](#);
- ou par la poste, à l'Office de la protection du consommateur.

Le formulaire doit être signé par le titulaire du permis ou par un autre dirigeant de l'agence de voyages.

Vous devez aussi joindre à ce formulaire un détail des voyages pour lesquels un remboursement est demandé. Ainsi, pour chaque voyage concerné, vous devez fournir les renseignements suivants :

- Nom du client;
- Date prévue du voyage;
- Total des services touristiques vendus;
- Montant de la contribution au fonds;
- Date de l'émission du reçu;
- Date d'annulation du voyage;
- Remboursement demandé au fonds.

## 2. Calcul du remboursement demandé de la contribution au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages

**Période de remboursement aux clients** : du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019

Total des services touristiques vendus sujets au remboursement :	( _____ ) \$ (A)
<b>Calcul de la contribution à rembourser :</b>	Montant (A) x 0,001 = ( _____ ) \$
<input type="checkbox"/> J'ai joints à ce formulaire le détail des voyages pour lesquels je demande un remboursement du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages.	

## 3. Certification

JE DÉCLARE que les renseignements fournis dans le présent rapport et dans toutes les pièces ci-annexées sont véridiques et complets.	
Nom du titulaire de permis ou du dirigeant :	Fonction :
Signature :	Date :
À tout moment, des pièces justificatives peuvent être demandées pour valider les renseignements présentés dans les déclarations.	